

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

version 24/06/2015

**Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Forme du produit: Mélange  
Nom du produit: Sure-Seal HP-250 Primer

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

**Utilisation de la substance/mélange:**

Nettoyage et amorçage EPDM monopli membranes de toiture  
Produit destiné uniquement à un usage industriel

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

EPDM France  
31 route du boissard  
78440 Garancières  
FRANCE

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**ORFILA (INRS):** + 33 (0)1 45 42 59 59

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

**Rubrique 2: Identification des dangers**

**2.1 2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361d

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Sure-Seal® HP-250 Primer

STOT SE 3                                 H336  
STOT RE 2                                 H373  
Aquatic Chronic 2                         H411  
Texte complet des phrases H: voir section 16

#### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Repr. Cat. 3;                                 R63  
F;   R11  
Xn;    R48/20  
Xi;    R36/38  
R43  
N;    R51/53  
R   67

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :         Danger

Composants dangereux :                     Heptane, Toluene, 3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl iso  
cyanate, oligomers, 1,3,3- trimethyl-N-(2-methylpropylidene)-5-  
[(2-methylpropylidene)amino]cyclohexanemethylamine

Mentions de danger (CLP) :

- H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H361d - Susceptible de nuire au foetus
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes  
(effets neuropsychiques, troubles auditifs, les effets sur la vision des  
couleurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition  
prolongée (par inhalation)
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes  
à long terme

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Sure-Seal® HP-250 Primer

**Conseils de prudence (CLP):** P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles,  
des flammes nues et de toute autre source d'inflammation

Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un  
équipement de protection des yeux/un équipement de protection  
du visage

P308+P313 - ENCAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des  
déchets autorisée

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

**Rubrique 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substance**

Non applicable

**3.2 Mélange**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
Toluene	(n° CAS) 108-88-3 (Numéro CE) 203-625-9 (Numéro index) 601-021-00-3	60 - 100	F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R65 Xn; R48/20 Xi; R36/38 R67
Heptane	(n° CAS) 142-82-5 (Numéro CE) 205-563-8 (Numéro index) 601-008-00	5 - 10	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53
l'oxyde de magnésium	(n° CAS) 1309-48-4 (Numéro CE) 215-171-9	1 - 3	Non classé
3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers	(n° CAS) 53880-05-0 (Numéro CE) 500-125-5	0.1 - 1	R43
1,3,3-trimethyl-N-(2-methylpropylidene)-5-[(2-methylpropylidene)amino]cyclohexanemethylamine	(n° CAS) 54914-37-3 (Numéro CE) 259-393-4	0.1 - 1	C; R34 R43 R53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
Toluene	(n° CAS) 108-88-3 (Numéro CE) 203-625-9 (Numéro index) 601-021-00-3	60 - 100	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

Heptane	(n° CAS) 142-82-5 (Numéro CE) 205-563-8 (Numéro index) 601-008-00-2	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
l'oxyde de magnésium	(n° CAS) 1309-48-4 (Numéro CE) 215-171-9	1 - 3	Non classé
3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères	(n° CAS) 53880-05-0 (Numéro CE) 500-125-5	0.1 - 1	R43
1,3,3-triméthyl-N-(2-méthylpropylidène)-5-[(2-méthylpropylidène)amino]cyclohexaneméthylamine	(n° CAS) 54914-37-3 (Numéro CE) 259-393-4	0.1 - 1	Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R et H: voir section 16

## Rubrique 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Premiers soins général:**

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Premiers soins après inhalation:**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent, alerter un médecin.

**Premiers soins après contact avec la peau:**

Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**Premiers soins après contact oculaire:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Assurez-vous que la peau pliée des paupières est soigneusement lavée avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Premiers soins après ingestion:**

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire 100 - 200 ml d'eau au patient. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Alerter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes/lésions après inhalation:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Symptômes/lésions après contact avec la peau:**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Symptômes/lésions après contact oculaire:**

Sure-Seal HP-250 Primer - Pages : 6

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Sure-Seal® HP-250 Primer

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Symptômes/lésions après ingestion:

L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Produit chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone.

**Agents d'extinction non appropriés:** Ne pas utiliser un jet d'eau. L'eau peut être inefficace.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Danger d'incendie:

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source.

##### Danger d'explosion:

Les récipients peuvent exploser sous la chaleur.

##### Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie:

Un incendie peut produire des gaz irritants et / ou toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### **Sure-Seal® HP-250 Primer**

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

##### **Instructions de lutte contre l'incendie:**

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

##### **Protection en cas d'incendie:**

Les membres des services de lutte contre l'incendie devraient porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

#### **Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

##### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

###### **6.1.1. Pour les non-secouristes**

##### **Procédures d'urgence:**

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Assurer une ventilation appropriée.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Sure-Seal® HP-250 Primer

#### 6.1.2 Pour les secouristes

##### Equipement de protection :

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux ou du visage.

##### Procédures d'urgence :

Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Prévenir les autorités si de grandes quantités du produit entrent dans les égouts ou les eaux publiques.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Procédés de nettoyage:

Absorber avec de la terre, du sable ou autre matériau incombustible, permettre de guérir, et de les transférer dans des contenaires pour élimination ultérieure. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle. SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination.

### Rubrique 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Précautions à prendre pour une manipulationsans danger :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

##### Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques:**

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**Conditions de stockage:**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Protéger du gel.

**Matières incompatibles:**

Acides forts. Alcalis forts. Agents oxydants forts.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Nettoyage et amorçage EPDM monopli membranes de toiture. Produit destiné uniquement à un usage industriel.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

**Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

<b>Heptane (142-82-5)</b>		
UE	Nom local	n-Heptane
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	2085 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	500 ppm
France	Nom local	n-Heptane
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1668 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	400 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2085 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	500 ppm

<b>l'oxyde de magnésium (1309-48-4)</b>		
France	Nom local	Magnésium (oxyde de),fumées
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>

<b>Toluene (108-88-3)</b>		
France	Nom local	Toluène
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	192 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	384 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	100 ppm

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés:**

Veiller à une ventilation adéquate.

**Equipement de protection individuelle:**

Eviter toute exposition inutile.

**Protection des mains:**

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Sure-Seal® HP-250 Primer

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques. Les gants doivent être enlevés et remplacés en présence de signes de dégradation ou de pénétration.

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Norme EN 166 - Lunettes de protection personnelles.

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues.

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Protection contre les dangers thermiques:

Porter des gants et des vêtements résistant à la chaleur si le produit est chauffé.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Vert. gris foncé.
<b>Odeur:</b>	Hydrocarbure.
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Vitesse d'évaporation relative (l'acétatenbutylique=1):</b>	2.5
<b>Point de fusion:</b>	-95 °C
<b>Point de congélation:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition:</b>	90 - 111 °C
<b>Point d'éclair:</b>	-7.2 °C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	230 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	24.9 mm Hg
<b>Densité relative de vapeur à 20 °C:</b>	3.2 (air = 1)
<b>Densité relative:</b>	0.88 (Eau = 1)
<b>Solubilité:</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Log Pow:</b>	Aucune donnée disponible

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Sure-Seal® HP-250 Primer

<b>Log Kow:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité, dynamique:</b>	< 200 mPa·s
<b>Propriétés explosives:</b>	Non-explosif.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non oxydant.
<b>Limites d'explosivité:</b>	1 - 7 vol %

#### 9.2 Autres informations

<b>Teneur en COV:</b>	< 727 g/l
-----------------------	-----------

### Rubrique 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

#### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Sources d'ignition.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

**10.5 Matières incompatibles**

Agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Un incendie peut produire des gaz irritants et / ou toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

**Rubrique 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
DL50 cutanée lapin	3000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	103 mg/l/4h
CL50, oral, souris	5000 mg/kg
<b>3-Isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate, oligomères (53880-05-0)</b>	
DL50 orale rat	> 20000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	5 mg/l/4h

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Cancérogénicité:**

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

**Toxicité pour la reproduction:**

Susceptible de nuire au foetus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (effets neuropsychiques, troubles auditifs, les effets sur la vision des couleurs) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

**Danger par aspiration:**

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles:**

Provoque une irritation cutanée. Eruption allergique. Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales.

**Rubrique 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Ecologie - eau:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Heptane (142-82-5)</b>	
EC50	1.5 mg/l (48 heures, essai statique, Daphnia magna)

<b>Toluene (108-88-3)</b>	
CL50	15.22 - 19.05 mg/l (96 heures, écoulement continu, Pimephales promelas)
CL50	12.6 mg/l (96 heures, essai statique, Pimephales promelas)
CL50	5.89 - 7.81 mg/l (96 heures, écoulement continu, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	14.1 - 17.16 mg/l (96 heures, essai statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	5.8 mg/l (96 heures, semi-statique, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
CL50	11 - 15 mg/l (96 heures, essai statique, Lepomis macrochirus)
CL50	50.87 - 70.34 mg/l (96 heures, essai statique, Poecilia reticulata)
CL50	28.2 mg/l (96 heures, semi-statique, Poecilia reticulata)
EC50	5.46 - 9.83 mg/l (48 heures, essai statique, Daphnia magna)
EC50	12.5 mg/l (72 heures, essai statique, Pseudokirchnerella subcapitata)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

<b>3-Isocyanatomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexyl isocyanate, oligomers (53880-05-0)</b>	
CL50	9.22 mg/l (96 heures, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
EL50	6.14 mg/l (48 heures, Daphnia magna)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4 Mobilité dans le sol**

<b>Sure-Seal HP-250 Primer</b>	
Ecologie - sol	Insoluble dans l'eau.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

<b>Sure-Seal HP-250 Primer</b>
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**12.6 Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement

**Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination**



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets:**

Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Recommandations pour l'élimination des déchets:**

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**Indications complémentaires:**

Manipulez les conteneurs vides avec précaution.

### Rubrique 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR):	1133
N° ONU (IATA):	1133
N° ONU (IMDG):	1133

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR/RID):	ADHÉSIFS
Désignation officielle de transport (IATA):	ADHESIVES
Désignation officielle pour le transport (IMDG):	ADHESIVES

Document de description de transport (ADR): UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR/RID):	3
Classe (IATA):	3
Classe (IMDG):	3
Étiquettes de danger (ADR/RID):	3



Étiquettes de danger (IATA): 3



Étiquettes de danger (IMDG): 3



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

**14.4 Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID):                    II  
 Groupe d'emballage (IATA):                    II  
 Groupe d'emballage (IMDG):                    II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement  
 Polluant marin:



**Autres informations:** Pas d'informations supplémentaires disponibles.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Mesures de précautions pour le transport:** Pas de précautions particulières.

**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.2. Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.6.3. Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**Rubrique 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations UE**

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3.a. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	Sure-Seal HP-250 Primer
3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Sure-Seal HP-250 Primer

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**

3.c. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	Sure-Seal HP-250 Primer
--	-------------------------

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

**Teneur en COV:** < 727 g/l

**15.1.2. Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**Rubrique 16: Autres informations**

**Sources des données:**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

**Autres informations:** Aucun(e).

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d	Susceptible de nuire au fœtus

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### Sure-Seal® HP-250 Primer

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R11	Facilement inflammable
R34	Provoque des brûlures

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010  
**Sure-Seal® HP-250 Primer**